

PRÉSIDENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de
la Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@provinc
e-sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 71425-2020/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2020
7ème séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance de l'assemblée de la province Sud
du jeudi 8 octobre 2020

Le **jeudi 8 octobre 2020 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de madame Sonia Backes.

Présents :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falao, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, Mme Aniseta Tufele et Mme Naïa Wateou.

Absents donnant procuration :

M. Philippe Dunoyer donne procuration à Mme Magali Manuohalalo ;
M. Philippe Gomès donne procuration à M. Philippe Michel ;
Mme Nadine Jalabert donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau ;
M. Louis Mapou donne procuration à Mme Ithupane Tiéoué ;
Mme Annie Qaeze donne procuration à Mme Emmanuelle Khac ;
Mme Virginie Ruffenach donne procuration à M. Lionnel Brinon ;
M. Aloisio Sako donne procuration à M. Sylvain Pabouty ;
M. Julien Tran Ap donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot ;
Mme Léa Tripodi donne procuration à Mme Marie-Jo Barbier ;
Mme Laura Vendegou donne procuration à Mme Aniseta Tufele ;
M. Roch Wamytan donne procuration à Mme Marie-Line Sakilia.

Absent :

M. Milakulo Tukumuli.

Soit 28 membres présents, 11 membres représentés et 1 membre absent.

L'exécutif de la province était représenté par :

Mme Sonia Backes, présidente de l'assemblée de la province Sud ;
M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
Ainsi que M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;

L'Etat était représenté par :

Mme Florence Ghilbert-Bezard, commissaire déléguée de la République en province Sud ;
Mme Chantal Berghe, secrétaire générale de la subdivision administrative sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Sylvie Aubert, chargée de mission – cellule de coordination des contrats de développement (CSMG/SG) ;
M. Jean-Sébastien Baille, directeur adjoint de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) ;
Mme Séverine Binet, chef de service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Antoine Borius, chargé de mission du projet provincial de Déva (CMSG/SG) ;
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Raphaël Larvor, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme Christelle Lopere, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
M. Gilles Provost, chef du service de l'industrie (DIMENC) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 81265-2020/1-ACTS** : Projet de délibération approuvant la constitution d'une mission d'information relative à la cession par VALE de son implantation calédonienne dénommée VALE NC.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tuféle, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Soit 39 membres présents ou représentés.

L'article 45 de la délibération n° 01-89/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'Assemblée de la province Sud prévoit que « [...] l'assemblée de province peut charger un ou plusieurs de ses membres de missions relatives à des actions comprises dans les attributions de la province. »

Suite à la proposition de la Présidente et à la réunion préparatoire des chefs de groupes du mardi 29 septembre 2020, il est proposé de constituer une mission d'information relative à la cession par VALE de son implantation calédonienne dénommée VALE NC, de désigner les personnes en charge de cette mission, et d'en définir les modalités de travail.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

Les douze élus suivants sont désignés pour participer à la mission d'information :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| - Mme Naïa Wateou, | - M. Philippe Michel, |
| - Mme Virginie Ruffenach, | - M. Philippe Dunoyer, |
| - Mme Léa Tripodi, | - Mme Inès Kouathe, |
| - M. Philippe Blaise, | - Mme Marie-Line Sakilia, |
| - M. Brieu Frogier, | - Mme Nina Julie, |
| - M. Jean-Gabriel Favreau, | - M. Petelo Sao. |

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Brieu Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

FLNKS Sud : Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Veuil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

- **Rapport n° 34343-2020/1-ACTS** : Projet de délibération approuvant l'avenant n° 1 au contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud 2017-2021 et la charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Louis Mapou, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

MM. Metzdorf et Brinon étant respectivement Maire de La Foa et premier adjoint au maire de La Foa, ceux-ci n'ont pas participé au débat ni au vote de ce texte.

Soit 37 membres présents ou représentés.

Lors du XIXème comité des signataires qui s'est tenu le 10 octobre 2019, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de prolonger l'actuelle génération de contrat de développement d'une année. Il a donc été acté que les contrats de développement s'étalant de 2017 à 2021 seraient prorogés jusqu'à fin 2022.

Le compte rendu indique qu'« En outre, l'équivalent d'une tranche budgétaire annuelle de l'enveloppe de l'Etat allouée, accompagnera les nouveaux projets structurant d'envergure territoriale et relevant des priorités liées notamment aux politiques publiques dans le cadre de la trajectoire 5.0 portée par le ministère ». Ainsi, ce sont 9,4 MdF CFP de crédits que l'Etat a fléchés sur la Nouvelle-Calédonie au profit des 10 contrats de développement et d'agglomération dans lesquels l'Etat participe. Six projets proposés par la province Sud ont été retenus à ce titre.

Par ailleurs, le mandat de négociation confié au Haut-commissaire impose que soient extraites « *formellement des contrats [de développement] les actions finançant du fonctionnement, sans les remettre en cause mais en établissant des conventions pluriannuelles ad hoc* ». Ainsi, les 3 opérations de fonctionnement du contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud 2017-2021 ont été sorties du contrat pour l'année 2021 afin d'être exécutées au travers de 3 conventions entre l'Etat, les communes de Bourail, La Foa et Thio et la province Sud. Tant le fond que la forme devraient rester quasi identique. Ces conventions concerneront non seulement l'année 2021 mais également l'année 2022, abondée grâce aux 9,4 MdF susmentionnés.

Enfin, la gouvernance des contrats est revue afin d'être en conformité avec le décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement applicable en Nouvelle-Calédonie. Dans les faits, ce décret est déjà appliqué depuis fin 2018.

Ces décisions rendent nécessaire la mise en place d'un avenant au contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud 2017-2021.

L'avenant est structuré autour de 3 axes :

- l'extension des contrats à 2022 ;
- l'inscription de nouvelles opérations labélisées « Trajectoire 5.0 » ;

- la sortie des opérations de fonctionnement des contrats :
 - o pour l'année restant à exécuter à savoir l'année 2021,
 - o ces opérations de fonctionnement feront l'objet d'un conventionnement ultérieur pour les années 2021 et 2022, le financement de l'année 2022 sera pris sur les 9,4 MdF de crédits Etat supplémentaires annoncés lors du comité des signataires du 10/10/2019.

➤ **Extension du contrat à 2022**

La date de clôture des engagements du contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud est désormais fixée au 31 décembre 2022 et la date d'échéance de réception dans les services de l'Etat des justificatifs, en vue d'un paiement sur engagements réalisés, est fixée au 31 décembre 2023.

Le taux d'engagement (année 2020 en cours incluse) avant avenant est à ce jour de 71,31 % avec un taux de réalisation de 67,15 % (réalisé sur engagé).

➤ **Nouvelles opérations s'inscrivant dans la trajectoire 5.0**

Ces nouvelles opérations exclusivement d'investissement doivent s'inscrire dans la trajectoire 5.0 :

Zéro carbone Zéro exclusion Zéro polluant agricole Zéro vulnérabilité Zéro déchet



Le taux d'intervention de l'Etat avoisine les 50 % sur ces nouvelles opérations. Le taux d'intervention sur les opérations initialement contractualisées reste inchangé.

Les 4 nouvelles opérations retenues pour ce contrat concernent les communes de Boulouparis, Farino, La Foa et Thio et représentent un coût programme de 266,47 MF dont 128,36 MF de part Etat et une contribution provinciale de 54,59 MF. Elles se déclinent comme suit :

▪ **Boulouparis - Opération I-1-4-T5.0 - Aménagement du wharf de Bouraké et création d'une base nautique :**



La ville de Boulouparis souhaite améliorer la fonctionnalité de la mise à l'eau de Bouraké en séparant les flux des plaisanciers et des clients des opérateurs touristiques.

Coût total : 60 000 000 F.CFP dont part province Sud 9 000 000 F (15 %).

▪ **Farino - Opération I-3-2-T5.0 - Renforcement AEP Chenevier :**



Cette opération apportera à 15 foyers, un accès à l'eau potable, équivalent à celui des autres usagers de ce service à FARINO. Cela améliorera considérablement le quotidien de ces familles qui parfois se retrouvent en manque d'eau (forage en pénurie pendant la sécheresse etc.).

Coût total : 51 661 220 F.CFP dont 48 737 000 F.CFP contractualisés dont part province Sud 7 310 550 F (15 %).

▪ **La Foa - Opération VII-5-1-T5.0 – Marché communal :**



La création et l'installation d'un marché municipal, en bordure de RT1, avec des stands implantés de façon permanente, des parkings adaptés, permettra à l'ensemble des agriculteurs, pêcheurs et artisans de la commune et de la région d'en disposer dans des conditions sanitaires et professionnelles avérées, tout en luttant contre l'exclusion sociale et économique des petits producteurs.

Coût total : 97 500 000 F.CFP dont part province Sud 29 250 000 F (30 %).



▪ **Thio - Opération VII-8-1-T5.0 - Revitalisation de site minier :**

Cette opération consiste en un accompagnement à la création d'activités économiques avec les volets suivants :

- Volet agricole : filière de commercialisation des produits de la mer et de la terre,
- Volet touristique : développement des petites structures,
- Volet artisanal et industriel : création d'un atelier d'entretien de véhicules et de mécanique générale.

Coût total et contractualisé : 60 232 697 F.CFP dont part province Sud 9 034 905 F (15 %).

➤ **Opérations de fonctionnement**

La tranche 2021 des opérations de fonctionnement est extraite du contrat et des conventions pour les années 2021-2022 seront mise en place ultérieurement. L'Etat a annoncé que ces conventions seront à l'identique des opérations contractualisées sans que soit remis en cause le fond ou le montant annuel théorique.

Les opérations impactées sont les suivantes :

Cnes	Opérations	2021	Part Etat	Part Cnes	Part P. Sud
Bourail	III-5-1 - Plan d'action jeunesse	-2 500 000	-1 000 000	-500 000	-1 000 000
La Foa	III-2-2 - Programme d'actions pour la jeunesse	-12 000 000	-4 023 600	-3 976 400	-4 000 000
Thio	III-8-1 - Mesures de jeunesse et de prévention	-8 400 000	-3 000 480	-2 399 520	-3 000 000
TOTAL		-22 900 000	-8 024 080	-6 875 920	-8 000 000

Ainsi le montant total extrait du contrat s'élève à 22,9 MF pour une part provinciale de 8 MF.

L'Etat prévoit de conventionner ces opérations pour les années 2021 et 2022 dans les mêmes conditions que celles du contrat.

La province devra ainsi abonder ces conventions de 16 MF (dont les 8 MF ci-dessus extraits du contrat de développement + 8MF supplémentaires pour la tranche 2022).

➤ **Gouvernance du contrat**

La gouvernance du contrat a été revue afin de formaliser dans le contrat la mise en application du décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement applicable en Nouvelle-Calédonie et déjà mis en application depuis fin 2018. Cet avenant permet également d'apporter des précisions d'ordre pratique sur bon nombre de points.

Les points les plus saillants sont :

- La communication

En tant que financeur substantiel du contrat, l'Etat a souhaité renforcer la communication sur sa participation financière.

Ainsi, l'Etat veut être associé étroitement à la stratégie de communication et au contenu du message à destination du public qui seront établis pour les opérations contractualisées.

Par ailleurs, des précisions d'ordre pratique sont apportées sur les panneaux d'affichage et supports de communication des opérations.

- Les délais de justification des dépenses des opérations de fonctionnement : ceux-ci ont été raccourcis au 30 avril au lieu du 30 juin ce qui pourra s'avérer difficile à tenir notamment pour les opérations menées avec des associations.
- Les modalités de versement des subventions :
 - le premier acompte est dorénavant de 30 % au lieu de 25 % ce qui permet d'avoir une avance plus confortable au démarrage de l'opération ;
 - par contre, les acomptes suivants appelés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sont dorénavant plafonnés à 80 % au lieu de 98 % ;
 - ainsi, le solde de la subvention passe de 2 % à 20 % ce qui représente une somme non négligeable pour les grosses opérations et par conséquent un préfinancement important pour la collectivité.

➤ **Incidence financière**

Cet avenant a pour effet de porter le montant total des opérations contractualisées en investissement et fonctionnement d'un montant de 3,243 MdF à 3,486 MdF.

L'investissement supplémentaire pour la province est de 54,59 MF et la contribution supplémentaire de l'Etat est de 128,36 MF.

L'ajustement des autorisations de programmes et d'engagement a été réalisée dans le cadre du budget supplémentaire 2020.

➤ **Charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0**

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles forment le cœur de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi l'élimination de la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique. Les 17 ODD ont été utilisés pour caractériser le Livre bleu outre-mer et faire de cet outil la contribution du ministère des outre-mer à l'Agenda 2030 et à l'atteinte des objectifs fixés dans l'accord de Paris.

Zéro carbone Zéro exclusion Zéro polluant agricole Zéro vulnérabilité Zéro déchet



La Trajectoire outre-mer 5.0 vise à accompagner les territoires et leurs projets dans une dynamique permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent.

En signant cette charte et au travers des projets labélisés Trajectoire 5.0 inscrits dans l'avenant n°1 au contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud 2017-2021, l'ensemble des collectivités signataires, s'inscrivent dans cette trajectoire.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre

approbation.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

MM. Metzdorf et M. Brinon n'ont pas pris part au vote de ce texte.

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 30 votes pour et 7 abstentions).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

FLNKS Sud : Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

Génération : Mme Nina Julié.

Se sont abstenus :

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

- **Rapport n° 71111-2020/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 instituant un dispositif d'aide à la sécurisation des commerces.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Soit 39 membres présents ou représentés.

Historique :

La délibération n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 a institué un dispositif d'aide à la sécurisation des commerces afin d'aider à la sécurisation des locaux à usage commercial qui sont trop souvent la cible d'actes délictueux (cambriolages), entraînant des conséquences en termes de perte d'activité, de coût de remise en état des locaux, de rachat des matériels saccagés et des produits dérobés.

Ce dispositif a fait l'objet d'une première modification par la délibération n° 320-2019/BAPS/DEFE du 9 avril 2019 afin de le simplifier et de l'ouvrir plus largement. Il a été modifié une seconde fois par la délibération n° 48-2019/APS du 29 août 2019 portant mesures de simplification en faveur de la relance économique, afin, notamment de prolonger d'un an son terme, initialement prévu au 1^{er} janvier 2020.

Contexte :

Depuis sa date d'entrée en vigueur, le dispositif a permis de financer des équipements et des études de sécurisation des entreprises et notamment :

- les dépenses d'audits ou de diagnostics de sûreté ;
- les coffres-forts, les bloc-porte, portes, serrures, cylindres et verrous ;
- les systèmes de vidéoprotection et d'alarme ;
- les systèmes de déclenchement d'ouverture-fermeture de portes à distance ;
- les appareils de distribution de tabac sécurisés ;
- les vitrages anti-vandalisme et anti-effraction ;
- les grilles, volets ou barreaux de protection des parties vitrées ;
- les rideaux métalliques anti-dégondage et matériels de renforcement des rideaux métalliques ;
- les bornes, murets, bloc de béton ;
- les systèmes d'éclairage périmétrique ;
- les matériels de renforcement des toitures.

En 2018, la commission s'est réunie 3 fois pour 8 dossiers agréés dont une entreprise pour laquelle la dépense n'a jamais été engagée car elle n'a pas pu justifier du paiement de la facture du prestataire. Par ailleurs, une entreprise a vu son dossier ajourné car, après avis du référent sûreté de la police nationale, l'investissement était insuffisant pour assurer la sécurité des locaux et deux dossiers étaient inéligibles.

En 2019, elle s'est réunie 2 fois et a été consultée à domicile à 12 reprises pour un total de 33 dossiers dont 30 agréés et 3 inéligibles.

A ce jour, pour l'année 2020, la commission a été consultée à domicile 7 fois pour 22 demandes d'aides. Tous les dossiers ont été ou sont en cours d'agrément.

Ainsi, au total, en un peu plus de deux ans, entre mai 2018 et août 2020, 60 entreprises ont pu bénéficier du dispositif pour un montant total d'aides accordées de 24 904 387 CFP. Plusieurs nouveaux dossiers ont en outre été déposés dans les services de la DEFE et seront présentés en commission d'ici la fin de l'année. 7 dossiers ont été refusés car leur activité n'entrait pas dans le champ d'éligibilité du dispositif.

L'aide moyenne attribuée est de 415 073 F CFP pour un investissement moyen de 830 146 FCFP (l'aide provinciale représente 50 % des dépenses éligibles dans la limite d'un million de francs CFP). Elle ne peut être attribuée qu'une seule fois par entreprise.

Répartition des dossiers agréés en fonction du secteur d'activité :

La majorité des demandes concerne des commerces d'alimentation générale, d'habillement, des

stations-services et des restaurants. La répartition selon le secteur d'activité de l'entreprise est la suivante :

ACTIVITE	Dossiers agréés	Aides accordées F.CFP
Commerce d'alimentation générale	12	4 694 008
Commerces divers (électronique, vente de vélos, sex-shop...)	5	1 319 850
Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	5	1 453 108
Pharmacies	4	2 191 106
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé (stations-services)	6	1 796 965
Bijouterie	1	1 000 000
Commerce d'habillement	11	5 434 977
Tabac Journaux	1	479 583
Quincaillerie	1	791 129
Commerce de produits cosmétiques	1	442 000
Boucherie	2	754 207
Santé (cabinets médicaux, infirmiers, ...)	3	940 777
Etablissements de restauration	6	2 840 180
Pâtisserie	1	459 676
Matériel informatique	1	306 821
TOTAL	60	24 904 387

(Les données du tableau ci-dessus incluent les 4 dossiers présentés à la commission du mois d'août 2020 dont les montants n'ont pas encore été engagés).

Montants des aides accordées :

Année	MONTANT
2018	3 501 624
2019	12 748 994
2020	8 653 769
TOTAL	24 904 387

Pour mémoire, en parallèle du texte de la province Sud, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le 21 septembre 2018 la loi de pays n° 2018-16 instituant une réduction d'impôt pour les investissements visant à la protection et à la sécurisation des magasins de commerce de détail.

Sont concernés les commerces d'alimentation générale, supérettes, buralistes, stations-service et vibliothèques de moins de 350 m², commercialisant du tabac, du carburant ou de l'alcool.

Le crédit d'impôt est égal à 30 % des investissements réalisés entre 2018 et 2019, déduction

faite des subventions publiques perçues. Le montant du crédit d'impôt est plafonné à un million de francs par espace de vente éligible équipé. Ce dispositif s'applique depuis le 1^{er} janvier 2018 et se clôturera, comme celui de la province Sud, au 31 décembre 2020 inclus.

A ce jour, le service du développement économique de la DEFE continue à recevoir chaque semaine des demandes d'aide à la sécurisation. Plus de la moitié des commerces qui font une demande d'aide ont été victimes d'un ou plusieurs cambriolages ou tentatives de cambriolages. En effet, selon les chiffres fournis lors du conseil provincial de la prévention de la délinquance du 20 novembre 2019, en province Sud les atteintes aux biens (dont cambriolages) ont augmenté de 6,61 % en 2019 par rapport à 2018. Cette hausse en province Sud est légèrement supérieure à celle enregistrée sur l'ensemble du territoire (+ 5.7 %). Bien qu'une légère amélioration soit enregistrée en zone gendarmerie, les faits délictuels constatés augmentent en zone police. Les faits 2019 sont supérieurs à 2018 dû à une augmentation des dégradations et des vols simples constatés à l'intérieur des commerces ou des entreprises (+12.6 %). La tendance est descendante de mois en mois sur 2019 avec de moins en moins de faits. On constate que 38 % des faits se situent sur Nouméa.

Une autorisation initiale de 150 000 000 F CFP avait été accordée lors de la création de ce dispositif. A ce jour et depuis la mise en place du dispositif, 23 millions de francs ont déjà été consommés (engagés) auxquels il faut ajouter les dossiers de la commission du mois d'août qui représentent un montant de plus de 1.7 million de francs CFP.

Le total de dossiers ainsi que le montant total des aides attribuées en 2020 devrait dépasser ceux de 2019.

Ainsi, l'utilité de ce dispositif n'est plus à prouver. Il vous est donc proposé de le proroger d'une année, soit une date limite de dépôt des dossiers fixée au 30 septembre 2021 au lieu du 30 septembre 2020 et une fin du dispositif au 1^{er} janvier 2022 au lieu du 1^{er} janvier 2021.

Une demande d'inscription de 30 000 000 F CFP a été faite en ce sens au budget primitif 2021 de la collectivité.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

FLNKS Sud : Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo

Sao.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

- **Rapport n° 71428-2020/1-ACTS** : Projet de délibération portant abrogation de la délibération modifiée n° 20-96/APS du 27 juin 1996 relative à l'implantation des installations de points de vente en vrac d'hydrocarbure.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falao, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Soit 39 membres présents ou représentés.

La réglementation provinciale issue de la délibération n° 20-96/APS du 27 juin 1996 relative à l'implantation des installations de points de vente en vrac d'hydrocarbures dans la province Sud avait pour objectifs, d'une part, de conserver une répartition géographique équilibrée des stations-services en soumettant leurs implantations à une déclaration préalable et, d'autre part, de figer leur nombre sur l'ensemble du territoire de la province Sud.

Cette réglementation a été modifiée par deux fois en 2011 et 2016. Cependant, les dispositions de ce texte n'apparaissent plus adaptées au contexte et aux enjeux actuels.

Par conséquent, il vous est ainsi proposé d'abroger cette délibération, étant précisé que la création de stations-services restera encadrée par d'autres réglementations et notamment celles relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et à l'urbanisme.

Enfin, l'abrogation de cette délibération modifiée n° 20-96/APS du 27 juin 1996 implique également de supprimer de l'article PS 221-15 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie applicable en province Sud, listant les pièces à joindre à la demande de permis de construire, la référence au récépissé de déclaration prévu par le texte dont l'abrogation est envisagée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

FLNKS Sud : Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Veuil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

- **Rapport n° 27895-2020/2-ACTS** : Projet de délibération portant approbation du compte rendu annuel à la collectivité 2019 de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa-sur-mer.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Etant présidente de la Société d'Aménagement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), Mme Suve s'est abstenue de participer au débat et au vote de ce texte.

Soit 38 membres présents ou représentés.

Par traité de concession n° C. 306-07 du 7 décembre 2007, la province Sud a confié à la société d'aménagement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Dumbéa-sur-mer, sur le territoire de la commune de Dumbéa.

L'article 26.3 du cahier des charges annexé à ce traité de concession prévoit que le

cessionnaire adresse pour examen au concédant, chaque année, un compte rendu financier comportant notamment en annexe :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé des activités objet du contrat, faisant apparaître l'état, d'une part, des engagements réalisés en recettes et en dépenses et d'autre part, des estimations des recettes et dépenses restant à réaliser, estimées en fonction des conditions économiques de l'année en cours, ainsi que, éventuellement, la charge résiduelle non couverte par les produits de l'opération qui nécessite une révision par voie d'avenant, de la participation du concédant ;
- le plan global de trésorerie actualisé de l'opération faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses ;
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir.

Ce compte rendu annuel à la collectivité (CRAC), annexé au projet de délibération, a pour objet de résumer les principales réalisations et l'avancée du bilan financier.

Les produits et charges de l'année 2019 sont récapitulés dans le tableau suivant, établi sur la base des éléments du CRAC transmis par la SECAL :

- ZAC DSM - Synthèse CRACL 2019	Au 31/12/2019				
	Bilan (budget total)	Facturé	Réglé	Taux de réalisation (facturé / bilan)	Taux de règlement (réglé / facturé)
PRODUITS DE CESSIONS	31 603 888 058	13 444 208 423	13 396 780 805	43%	100%
<i>dont secteurs 1 à 3 aidés + commerces</i>	<i>2 926 739 805</i>	<i>3 057 289 805</i>	<i>3 057 289 805</i>	<i>104%</i>	<i>100%</i>
<i>dont secteur 1 à 3 LIBRE</i>	<i>10 289 119 253</i>	<i>8 009 343 822</i>	<i>7 961 916 204</i>	<i>78%</i>	<i>99%</i>
<i>dont secteurs 4 et 5 LIBRE</i>	<i>18 282 029 000</i>	<i>2 377 574 796</i>	<i>2 377 574 796</i>	<i>13%</i>	<i>100%</i>
<i>dont secteur 5 AIDE</i>	<i>106 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
PARTICIPATIONS	10 014 689 484	7 518 239 484	7 223 239 484	75%	96%
<i>Concédant (province Sud)</i>	<i>3 312 500 000</i>	<i>2 392 500 000</i>	<i>2 392 500 000</i>	<i>72%</i>	<i>100%</i>
<i>Lotisss DORADE</i>	<i>480 000 000</i>	<i>480 000 000</i>	<i>480 000 000</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>FSH 7ha</i>	<i>198 824 000</i>	<i>198 824 000</i>	<i>198 824 000</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>MEDIPOLE</i>	<i>1 429 494 620</i>	<i>1 429 494 620</i>	<i>1 429 494 620</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>NEBELO</i>	<i>348 884 178</i>	<i>348 884 178</i>	<i>348 884 178</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>Centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR)</i>	<i>71 445 061</i>	<i>71 445 061</i>	<i>71 445 061</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>SMTU</i>	<i>470 450 000</i>	<i>461 200 000</i>	<i>461 200 000</i>	<i>98%</i>	<i>100%</i>
<i>FSH Brigitte</i>	<i>333 694 400</i>	<i>333 694 400</i>	<i>333 694 400</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>PANDA STEP</i>	<i>1 455 000 000</i>	<i>485 000 000</i>	<i>200 000 000</i>	<i>33%</i>	<i>41%</i>
<i>DUMBEA STEP</i>	<i>1 420 000 000</i>	<i>835 000 000</i>	<i>835 000 000</i>	<i>59%</i>	<i>100%</i>
<i>autres</i>	<i>74 050 000</i>	<i>68 350 000</i>	<i>68 350 000</i>	<i>92%</i>	<i>100%</i>
PRODUITS DIVERS	388 269 683	389 115 806	372 241 222	100%	96%
Emprunts et acomptes	0	10 458 823 826	10 343 209 820		
TOTAL PRODUITS	42 006 847 225	31 810 387 539	31 335 471 331		
TOTAL PRODUITS (hors emprunts)	42 006 847 225	21 351 563 713	20 992 261 511	50,0%	98,3%
ACQUISITIONS ET ETUDES	5 995 336 736	5 795 513 475	5 792 613 902	97%	100%
TRAVAUX SECTEUR 1, 2 et 3	7 530 520 000	7 260 719 256	7 206 667 294	96%	99%
TRAVAUX SECTEUR 4 et 5	5 795 149 000	1 464 239 649	1 463 448 478	25%	100%
ECHANGEUR	2 275 000 000	2 258 726 666	2 258 726 666	99%	100%
MEDIPOLE	75 000 000	74 080 187	74 080 187	99%	100%
DEPLACEMENT LIGNE HAUTE TENSION	942 685 033	942 685 033	942 685 033	100%	100%
VOIE SUD	2 500 000 000	2 326 399 327	2 320 556 494	93%	100%
AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC	195 805 000	186 660 595	181 496 275	93%	97%
ENVIRONNEMENT	90 000 000	93 003 428	91 501 264	102%	98%
TRAVAUX VRD SUR PANDA	776 912 395	776 912 395	776 912 395	100%	100%
AUTRES TRAVAUX	948 700 089	847 995 727	846 844 116	89%	100%
PREMIER GROUPE SCOLAIRE	592 000 000	591 425 904	591 425 904	100%	100%
DEUXIEME GROUPE SCOLAIRE	665 490 158	664 862 126	664 772 843	100%	100%
TROISIEME GROUPE SCOLAIRE	657 000 000	662 145 480	657 035 218	100%	99%
GROUPE SCOLAIRE PROVISOIRE	89 113 083	89 112 558	89 112 558	100%	100%
AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	1 700 000 000	438 311 294	443 144 248	26%	101%*
STEP	4 550 000 000	3 156 536 235	3 112 925 290	68%	99%
LOCAUX DE LA SECAL SUR DSM	19 210 042	18 923 357	18 923 357	99%	100%
REMUNERATION SECAL	2 268 015 000	1 270 260 690	1 262 327 649	56%	99%
FRAIS FINANCIERS	4 129 063 464	2 891 756 310	2 889 954 755	70%	100%
FRAIS GENERAUX	205 000 000	224 560 998	219 974 977	107%	98%
TOTAL CHARGES	42 000 000 000	32 034 830 690	31 905 128 903	76,0%	99,6%
TRESORERIE		-224 443 151	-569 657 572		

Le blocage lié à la revendication du Pic aux morts, débuté en novembre 2018 s'est

poursuivi toute l'année 2019, empêchant la reprise des travaux. Pour remédier à cette situation, en parallèle des procédures judiciaires en cours dont le calendrier et l'issue sont incertains, une médiation et l'ouverture de négociations avec le GDPL Taku ont été engagées au second semestre 2019.

Ce blocage impacte notamment la construction du 5^{ème} groupe scolaire prévu au programme des équipements publics, la construction de la salle omnisport sur le site de laquelle a été construite une école provisoire en attendant de pouvoir réaliser le 5^{ème} groupe susmentionné, et les travaux sur les nouvelles tranches de la ZAC qui doivent permettre de renouveler le stock de lots disponibles à la commercialisation.

Les délais de livraison des nouvelles tranches, imputables au blocage ont des impacts significatifs sur l'activité commerciale de la ZAC. En effet, le stock de lots disponibles est considérablement limité, et présente un faible potentiel compte tenu de leur topographie et/ou localisation ce qui interroge également sur les prévisions initiales de lots réellement commercialisables.

Dans ce contexte, les travaux qui ont pu être entrepris en 2019 concernent principalement la centralité d'Apogoti avec l'ouverture récente de nouveaux commerces qui dynamisent la ZAC ainsi que le déménagement et la construction d'un nouveau refuge pour la SPANC, afin de pouvoir engager la tranche 2 de la STEP. Enfin, pour répondre au besoin d'une nouvelle infrastructure scolaire, le groupe scolaire provisoire a été construit sur le terrain prévu pour accueillir la salle omnisports.

Compte tenu de cette situation et de ses effets désastreux sur la trésorerie de l'opération du blocage débuté en 2018, un travail a été engagé au second semestre 2019 pour rééchelonner les prêts contractés auprès de la Banque des Territoires et de l'Agence Française de Développement. Ce processus a abouti à la signature de l'avenant n° 8 du traité de concession début 2020, qui prévoit l'allongement de la durée de la concession de la ZAC jusqu'en 2038 et une augmentation de la participation provinciale, principalement corrélée à l'augmentation des frais financiers liés au report du remboursement des emprunts.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Mme Suve n'a pas pris part au vote de ce texte.

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tuféle, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

FLNKS Sud : Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

- **Rapport n° 27904-2020/2-ACTS** : Projet de délibération portant approbation du compte rendu annuel à la collectivité 2019 de la zone d'aménagement concerté PANDA.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Etant présidente de la Société d'Aménagement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), Mme Suve s'est abstenue de participer au débat et au vote de ce texte.

Soit 38 membres présents ou représentés.

Par convention de concession d'aménagement n° 03-019/PS du 15 avril 2003, la province Sud a confié à la société d'aménagement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) PANDA, sur le territoire de la commune de Dumbéa.

L'article 28 du cahier des charges, annexé à ce traité de concession, prévoit que le concessionnaire adresse pour examen au concédant, chaque année, un compte rendu financier comportant notamment en annexe :

- le bilan financier prévisionnel global et actualisé des activités objet du contrat, faisant apparaître, d'une part, les réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, estimées en fonction des conditions économiques de l'année en cours, ainsi que, éventuellement, la charge résiduelle en résultant pour le concédant ;
- le plan global de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses ;
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir.

Ce compte rendu annuel à la collectivité (CRAC), annexé au projet de délibération, a pour objet de résumer les principales réalisations et l'avancée du bilan financier.

Les produits et charges de l'année 2019 sont récapitulés dans le tableau suivant, établi sur la base des éléments du CRAC transmis par la SECAL :

- ZAC PANDA - Synthèse CRACL 2019	Au 31/12/2019				
	Bilan (budget total)	Facturé	Réglé	Taux de réalisation (facturé / bilan)	Taux de règlement (réglé/ facturé)
PRODUITS DE CESSIONS	19 697 051 000	6 539 704 844	6 539 600 344	33%	100%
PARTICIPATION PROVINCE SUD	750 000 000	750 000 000	750 000 000	100%	100%
PARTICIPATION ZAC DSM	711 021 000	710 000 000	710 000 000	100%	100%
SUBVENTIONS ET AUTRES PRODUITS	141 928 000	193 279 299	162 585 203	136%	84%
<i>Emprunts et acomptes</i>		5 782 724 120	5 773 524 120		
TOTAL PRODUITS	21 300 000 000	13 975 708 263	13 935 709 667		
TOTAL PRODUITS (hors emprunt)	21 300 000 000	8 192 984 143	8 162 185 547	38,5%	99,6%
ACQUISITIONS ET ETUDES	3 998 657 500	3 862 688 535	3 862 137 656	97%	100%
TRAVAUX T1	1 780 656 000	1 752 129 763	1 751 219 930	98%	100%
TRAVAUX T2	2 950 000 000	2 911 402 358	2 905 016 705	99%	100%
TRAVAUX T3 ET T4	5 230 000 000	1 543 382 805	1 541 862 239	30%	100%
ECHANGEUR ET RESERVOIR	1 158 691 000	1 152 875 486	1 151 612 325	99%	100%
GROUPE SCOLAIRE	0	0	0		
AUTRES TRAVAUX	323 745 936	186 470 749	184 684 131	58%	99%
STEP	1 565 515 564	592 213 619	307 213 619	38%	52%
REMUNERATION SECAL	1 833 038 000	1 029 349 426	1 027 840 641	56%	100%
FRAIS FINANCIERS	2 379 696 000	1 362 116 990	1 362 077 240	57%	100%
FRAIS DIVERS	80 000 000	76 411 800	76 327 439	96%	100%
TOTAL CHARGES	21 300 000 000	14 469 041 531	14 169 991 925	67,9%	97,9%
TRESORERIE		-493 333 268	-234 282 258		

La conjoncture économique délicate, la mise en œuvre de la TGC, l'augmentation de la fiscalité et les incertitudes institutionnelles ont constitué un climat d'affaires peu propice qui s'est ressenti sur la commercialisation des terrains sur la ZAC PANDA en 2019. Ces difficultés commerciales ne sont pas imputables à la qualité des produits proposés mais aux difficultés de projection mais aussi parfois de soutien bancaire rencontrées par les entreprises.

La commercialisation des tranches actuelles devant permettre de générer les recettes qui permettront d'engager l'aménagement des tranches suivantes, les travaux sur de futures tranches n'ont pas débuté en 2019.

L'opération PANDA devant contribuer en 2020 à hauteur de 250 millions de francs CFP pour la réalisation de la tranche 2 de la STEP de Dumbéa-sur-Mer, et la situation de la trésorerie étant complexe, suite à des réflexions et échanges, la province a décidé en 2019 d'inscrire à son budget primitif 2020, 250 millions de francs de crédits pour l'achat de trois terrains sur la ZAC PANDA, terrains qui auront vocation à être loués à des entreprises via des baux à construction.

Par ailleurs, considérant les perspectives économiques et institutionnelles (référendum en 2020 notamment), ainsi que la situation financière de la ZAC, un travail de rééchelonnement des prêts de la Banque des Territoires a été engagé en 2019. Ainsi, un avenant n° 5 au traité de concession a été signé en 2020, stipulant l'allongement de la durée de la ZAC jusqu'en 2040, et une augmentation de la participation financière de la province, principalement en raison de l'augmentation des frais financiers.

En raison des projections financières à l'horizon 2022, le travail entrepris en 2019 avec la Banque des Territoires devra être étendu dans un avenir proche aux prêts contractés auprès de l'Agence Française de Développement.

Enfin, compte tenu d'une part, des incertitudes planant sur le déblocage du Pic aux Morts, et donc sur la livraison des futures tranches de Dumbéa-sur-Mer vouées au logement, et d'autre part, au contexte économique délicat aggravé par la pandémie de COVID-19, des réflexions devront être engagées sur l'opportunité et la faisabilité de revoir la destination de certaines futures tranches de la ZAC PANDA.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Mme Suve n'a pas pris part au vote de ce texte.

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

FLNKS Sud : Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

- **Rapport n° 66837-2020/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 36-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'un prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur et abrogeant la délibération modifiée n° 37-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'une aide forfaitaire de stage BTS Animation et Gestion Touristique Locale (AGTL) et Commerce International (CI).

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Soit 39 membres présents ou représentés.

Il est proposé de modifier deux dispositifs relatifs aux aides accordées aux étudiants.

1/ Modification des conditions d'accès au prix d'excellence :

Le prix d'excellence de la province Sud (PE) a été créé par la délibération du 3 août 2006 pour encourager et récompenser le parcours d'excellence scolaire et universitaire de ses étudiants diplômés les plus méritants, après l'obtention de leur baccalauréat en Nouvelle-Calédonie.

Depuis 2006, trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) prix ont été décernés. Le nombre de candidats au prix d'excellence augmente chaque année de façon significative, plus de 9%, et la moyenne des diplômes présentés est de 15,43 sur 20, en sachant que 27% des candidatures ont obtenu une moyenne de 16 sur 20.

Au vu de ces tendances qui se confirment et avec quatre-vingt-seize (96) candidatures en 2020, le jury du prix d'excellence a émis le souhait, le 22 avril dernier, de faire évoluer le critère lié à la moyenne générale en le rehaussant à 16 sur 20, en référence au barème des mentions très bien au baccalauréat.

Il a également été porté à la connaissance du jury 2019, celles et ceux qui figuraient parmi les diplômés de grandes écoles répertoriées dans un classement international. Aussi, il est prévu également d'identifier cette catégorie à part dans la définition des critères d'excellence, sachant que la réputation académique y est des meilleures au monde (exemple : classement Shangai, Times Higher Education, QS World University Ranking).

Une autre proposition a été formulée par le jury du prix d'excellence du 22 avril dernier et vous est également soumise pour approbation. Elle consiste à ce que le jury du prix d'excellence examine les dossiers de candidatures sous le sceau de l'anonymat, pour imposer des niveaux d'exigences, d'équité et d'impartialité plus élevés.

Parmi les modifications techniques, il a été précisé que les dossiers de demande du prix d'excellence sont à effectuer en ligne sous format électronique sur le site de la province Sud. Il a également été précisé que l'excellence du parcours scolaire et universitaire s'apprécie depuis la seconde.

2/ Abrogation de la délibération accordant une aide forfaitaire aux stage de BTS :

Depuis 2006 la province Sud propose un dispositif d'aide aux stages à l'international, principalement en zone Asie Pacifique.

Ce dispositif s'adresse à tout étudiant ressortissant de la province Sud, boursier et non boursier, inscrit en études supérieures dans un établissement provincial Sud et dont un stage à l'étranger est rendu obligatoire pour valider son diplôme. Sont notamment concernés les BTS tourisme, BTS assistant manager, BTS Management hôtellerie restauration ou les BTS commerce international dans les lycées ou encore les élèves de 3ème année de l'école de gestion et de commerce (EGC).

Du fait de contraintes budgétaires importantes que rencontre la province Sud, un courrier a été adressé aux directeurs des lycées de la province Sud en janvier 2020, les informant de la suspension des aides aux stages. Pour l'année 2020, aucun étudiant ne bénéficie de ce dispositif qui a été suspendu.

Pour les années à venir, la province va continuer à soutenir un grand nombre d'étudiants qui en ont socialement besoin dans le cadre de leurs études sur le territoire ou en France métropolitaine. Cependant, compte tenu de la situation, il est proposé d'arrêter l'attribution de cette aide.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Débat

Lors de l'examen du projet de texte, un amendement a été proposé par la présidente de l'assemblée de la province Sud visant à maintenir le dispositif d'aide forfaitaire aux étudiants en stage de BTS Animation et Gestion Touristique Locale (AGTL) et Commerce International (CI). Celui-ci a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, après avoir donné lieu à un exposé des motifs et à une discussion. Cet amendement est annexé au présent compte rendu.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération amendé a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 32 votes pour et 7 abstentions).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

Générationns : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

Se sont abstenus :

FLNKS Sud : Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

- **Rapport n° 80535-2020/1-ACTS** : projet de délibération instituant une indemnité de conseil au trésorier-payeur de la province Sud.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Soit 39 membres présents ou représentés.

Les comptables, chargés des fonctions de receveur des communes, des départements et régions peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire prévu par arrêtés ministériels.

En effet, outre les prestations obligatoires résultant de leurs fonctions de comptable d'une collectivité provinciale, ceux-ci sont autorisés à fournir, aux collectivités territoriales qui le demandent, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, et comptable, et c'est à ce titre qu'ils perçoivent une indemnité de conseil.

Jusqu'à cette indemnité a été servie en application des dispositions de la délibération 48-89/APS du 14 novembre 1989. Cette délibération a été abrogée au 31 juillet au terme de la gestion du comptable sortant (Mr Christian MARTIAS).

Par souci de conformité avec la réglementation métropolitaine, une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

En outre, à l'instar des collectivités territoriales métropolitaines, le service de l'indemnité de conseil devrait prochainement être repris au budget de l'Etat. Dans l'attente, il est proposé de maintenir cette indemnité au comptable entrant de la province Sud pour toute la durée de sa fonction.

C'est ainsi qu'en raison du changement de comptable, il est proposé, d'allouer à Mr Jean-Michel MARTY, trésorier-payeur titulaire de la province Sud, une indemnité de conseil dont le montant est calculé sur les dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement du dernier exercice clos, à l'exception des opérations d'ordre.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

FLNKS Sud : Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

- **Rapport n° 31041-2020/2-ACTS** : Projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaco, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Brieuç Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tuféle, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Soit 39 membres présents ou représentés.

1- Nouméa centre-ville (art. 20)

L'article 14 des statuts de l'association Nouméa Centre-ville prévoit que « *la dissolution de l'association ne peut être prononcée **que par les membres fondateurs réunis spécialement à cet effet** et, à la majorité des deux tiers* ».

En vue de la dissolution prochaine de l'association, et Mme Nathalie Sanuy étant déjà désignée pour représenter la province Sud, il est proposé de préciser qu'elle est désignée pour siéger à la réunion des membres fondateurs, en vue d'approuver la dissolution de l'association.

2- Comité de coordination « dispositif d'accompagnement au logement » (art. 29-2 à insérer)

Lors de la séance publique de l'assemblée de province Sud du 30 juillet 2020, la délibération n° 55-2020/APS *approuvant la convention encadrant le dispositif d'accompagnement au logement et habilitant la présidente de l'assemblée à la signer* a été adoptée.

La convention prévoit, à son article 5.1, la mise en place d'un comité de coordination, lequel remplace celui du « protocole unique ». Il est présidé par la présidente de l'assemblée de la province Sud, ou par son représentant. C'est Mme Malfar-Pauga qui est désignée pour représenter la présidente, par arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020.

Trois représentants de l'assemblée doivent être désignés pour siéger au sein de ce comité, ainsi que trois suppléants.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Désignations adoptées en séance

Organisme (articles de la délibération modificative)	Désignations des représentants de l'assemblée de la province Sud
Comité de coordination du dispositif d'accompagnement au logement (DAL) Art 2	Sont désignés : - Mme Aniseta TUFELE, titulaire - Mme Françoise SUVE, suppléante - M. Sylvain PABOUTY, titulaire - Mme Léa TRIPODI, suppléante - M. Jean KAYS, titulaire - Mme Christiane SARIDJAN-VERGER, suppléante

3. Débat

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Sao a annoncé le retrait de la candidature initiale de M. Tukumuli en tant que titulaire au comité de coordination du dispositif d'accompagnement au logement (DAL). Mme Backes a alors proposé la désignation de Mme Aniseta Tufele pour remplacer celle de M. Tukumuli. La désignation a été adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

4. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

FLNKS Sud : Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

- Question orale concernant la dissolution de la mission d'insertion des jeunes (MIJ), déposée par Mme Veylma FALAEO pour le groupe L'Eveil Océanien.

En réponse à la question orale déposée par Mme Falaeo et annexée au présent compte-rendu, Mme Backes a déclaré que les relations entretenues entre la MIJ et la province

Sud conduisent à une situation de gestion de fait qui a été signalée dès 2017 et à plusieurs reprises par l'Etat. Afin de répondre à cette problématique juridique urgente, il a été décidé de dissoudre la MIJ. Néanmoins, elle a précisé que la dissolution de la structure n'entraînera pas une réduction des services proposés par celle-ci en matière d'insertion et d'information dédiées à la jeunesse. Au contraire, l'objectif est de maintenir et d'améliorer ces services déjà reconnus par tous en créant un guichet unique qui sera installé dans de nouveaux locaux au Quai Ferry. Pour ce faire, plusieurs directions de la province Sud sont impliquées dans cette intégration des missions de la MIJ, notamment la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) et la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS). Quant à l'avenir des quarante-sept salariés de l'association, Mme Backes a informé que la grande majorité d'entre eux conserveront leur poste et leurs missions. Par contre, pour les salariés qui n'auraient pas été repris, un remplacement prioritaire sera proposé par la province Sud.

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique, un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du 30 juillet 2020, a été communiqué aux élus.

Un rapport sur les agréments accordés depuis la précédente communication faite en séance plénière du 18 juin 2020, a été communiqué aux élus, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 33-2016 du 16 septembre 2016 instaurant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 21-2020/APS du 26 mars 2020 instaurant un plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud affectées par les effets de la propagation du virus Covid-19, une information récapitulative des aides accordées a été communiquée aux élus.

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 37-2020/APS du 18 juin 2020 instaurant un plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud affectées par l'arrêt de la desserte internationale, une information récapitulative des aides accordées a été communiquée aux élus.

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 54-2020/APS du 30 juillet 2020 modifiant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud, une information récapitulative des aides accordées a été communiquée aux élus.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de l'assemblée de province a levé la séance à 10 heures 40.

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).

Projet de délibération
modifiant la délibération modifiée n° 36-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'un
prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur et
abrogeant la délibération modifiée n° 37-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création
d'une aide forfaitaire de stage BTS Animation et Gestion Touristique Locale (AGTL) et
Commerce International (CI)

AMENDEMENT n°1 déposé par Sonia BACKES

Exposé des motifs

Suite aux observations des commissaires, l'exécutif souhaite maintenir le dispositif d'aide forfaitaire aux étudiants en stage de BTS Animation et Gestion Touristique Locale (AGTL) et Commerce International (CI).

Proposition d'amendement

Il est proposé de renommer la délibération en « délibération modifiant la délibération modifiée n° 36-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'un prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur », de supprimer les articles 6 et 7 et renuméroter l'article 8 en article 6.

QUESTION ORALE

à la Présidente de l'assemblée de la province Sud

Au Bureau de l'assemblée de la province Sud

Auteur de la question : conseillère Veylma FALAEO

Question N°... 1

Déposée le : ... 06 OCT. 2020

Cadre réservé à l'administration

Texte de la question :

Madame La Présidente,

Par voie de presse du 28/08/2020, nous apprenons la dissolution de la MIJ, association loi 1901 créée en 1990, pour cause de gestion de fait.

Les principales missions de la MIJ, que sont l'information jeunesse et l'accompagnement vers l'emploi seraient transférées aux directions de la province Sud telles que la DEFE et la DCJS.

Sachant que cela impactera fortement la charge et la qualité de vie au travail, ces directions ont-elles été consultées et les agents ont-ils été associés à ce transfert ?

L'accompagnement d'un jeune public nécessite des compétences spécifiques, dévolues depuis 30 ans à la MIJ. Les agents des directions concernées ont-ils bénéficié de ce savoir-faire et de l'expérience de la MIJ avant transfert ?

Enfin, qu'advendra-t-il des 47 salariés permanents de la MIJ ? Comment pensez-vous sensibiliser le public à savoir les jeunes à la disparition de cette structure ? (Quid du Job d'Eté ?)



Rappel :

- **Article 21** du règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud :
« Tout membre de l'assemblée de province peut poser des questions orales ou écrites au président ou au bureau dans les matières relevant de la compétence de la province Sud. » ;
- **Article 22** du règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud :
« Les questions orales sont inscrites à l'ordre du jour de la plus prochaine séance pourvu qu'elles soient déposées sur le bureau du président de l'assemblée de province deux jours avant celle-ci.
La veille de cette séance, le président communique aux conseiller(e)s de province les questions inscrites à l'ordre du jour.
Lorsque la question est appelée en séance, le président en donne lecture. Les membres du bureau répondent, et l'auteur de la question dispose ensuite de la parole pour cinq minutes au plus. ».